



Dvh progressif

Par Latrita

Bonjour,

Séparée du papa depuis le début de la grossesse, nous n'avons eu aucun contact durant 9 mois, n'avons jamais vécu ensemble et les relations entre lui et moi sont très conflictuelles. Il me dit avoir fait une reconnaissance anticipée mais n'apparaît nulle part, ni sur le livret de famille, ni sur l'acte de naissance. Notre enfant vient de naître et sur avis médical (lettre du médecin à l'appui), il ne doit pas sortir avant d'avoir ses vaccins. Les visites doivent rester restreintes. Le bébé est allaité exclusivement avec une visite de médecins/infirmière tous les 3 jours.

Le papa souhaite voir son enfant au moins un peu chaque semaine, à mon domicile, avec ses parents et uniquement le weekend.

De mon côté, je suis pour recevoir le papa, à mon domicile mais ayant un autre enfant une précédente union, je ne peux pas bloquer la totalité de mes week-end pour lui. Je pensais proposer qu'il voit son enfant les week-ends des semaines paires, quand mon aîné est avec son papa respectif. De plus, ayant vu 3 fois ses parents, je ne suis pas pour les recevoir pour le moment chez moi.

A votre avis, quels créneaux horaires et jours puis-je proposer au papa ?

Puis-je lui demander de rester dans la chambre du bébé quand il vient chez moi? Car pour le moment, il investit toutes mes pièces de mon domicile, le canapé et je me sens observée dans ma propre maison.

Suis je en droit de refuser pour le moment sa famille chez moi?

Merci et bonne journée

Par Isadore

Bonjour,

Félicitations pour le bébé.

Je pensais proposer qu'il voit son enfant les week-ends des semaines paires, quand mon aîné est avec son papa respectif

Un week-end sur deux, cela fait peu, surtout pour un bébé qui ne sort pas. Un bébé a besoin de voir une personne plus fréquemment pour nouer des liens.

A votre avis, quels créneaux horaires et jours puis-je proposer au papa ?

Proposez-lui par écrit (courriel ou courrier recommandé) des visites de deux heures, deux à trois fois par semaine : une fois le samedi ou le dimanche, une ou deux fois en soirée, sur des créneaux fixes. Précisez-bien que ce sera lui seul, pas ses parents. C'est le genre de rythme qu'un JAF accorde pour un bébé. Essayez de proposer des créneaux compatibles avec ses contraintes professionnelles s'il en a.

Puis-je lui demander de rester dans la chambre du bébé quand il vient chez moi?

Oui, mais il serait bien de prévoir un siège ou quelque chose qui lui permette de s'installer confortablement, pour que le bébé voie son père dans de bonnes conditions. Ce n'est pas une obligation légale mais ce sera mieux pour tout le monde.

Suis je en droit de refuser pour le moment sa famille chez moi?

Doublement, vous êtes chez vous et les médecins conseillent de ne pas exposer le bébé.

Le bébé pourra faire la connaissance de ses grands-parents quand il ira mieux. Son père pourra organiser des rencontres à l'extérieur. Comme il ne les connaît pas, ils ne vont pas lui manquer.

Si le père râle, demandez-lui copie de l'acte de reconnaissance anticipée. Cela vous permettra de savoir s'il est juridiquement un étranger pour le bébé ou s'il est son père, doté de l'autorité parentale.

S'il ne l'a pas vraiment reconnu, vous pourrez lui dire que pour le moment c'est vous qui décidez, point-barre. S'il l'a reconnu, vous pourrez aborder le chapitre de ses devoirs, au premier chef la pension alimentaire.

Par Latrita

Bonsoir et merci pour vos réponses.

Le papa habitant à 1h00 de route de chez moi, il ne veut pas s'embêter à venir en semaine et faire l'aller-retour le soir.

C'est pour ça qu'il souhaite venir tous les weekend chez moi (samedi et dimanche) de façon à rester chez des amis le soir du samedi au dimanche. Il veut venir le matin de 8h00 jusqu' à midi.

Il m'a dit qu'il fallait que je réfléchisse avant de garder le bébé car maintenant, je n'aurai plus de vie de famille le weekend car il compte bien s'imposer tous les weekend.

Et en effet, ça me bloque d'autant plus que mon aîné ne pourra de fait, plus faire de sortie avec moi le weekend (on allait parfois le samedi dormir chez la grand mère et revenir que le dimanche fin de journée).

Je pensais donc à lui proposer les weekends des semaines paires mais si vous pensez que ça fait peu, je lui proposerai donc tous les weekends et expliquerai à mon enfant aîné de 8 ans que pour le moment, on ne peut plus rien faire.

Par jpgroussard

Bonjour Latrita,

commencez avec ce que Isadore vous a dit.

(Si le père râle, demandez-lui copie de l'acte de reconnaissance anticipée. Cela vous permettra de savoir s'il est juridiquement un étranger pour le bébé ou s'il est son père, doté de l'autorité parentale.

S'il ne l'a pas vraiment reconnu, vous pourrez lui dire que pour le moment c'est vous qui décidez, point-barre. S'il l'a reconnu, vous pourrez aborder le chapitre de ses devoirs, au premier chef la pension alimentaire).

Cdlt

Par kang74

Bonjour

Isadore n'a jamais dit que vous devez bloquer tous vos week end .
Sans jugement vous faites comme vous voulez : libre à lui de définir ses droits par jugement .

Si Isadore a parlé de voir l'enfant plus souvent que tous les 15 jours, elle a aussi parlé de quelques heures .

Là aussi libre à lui de penser que de faire le trajet est trop pénible pour lui, tant que vous lui proposez vous êtes dans les clous .

Jamais un juge ne proposera que Monsieur passe un week end chez vous perturbant toute votre vie familiale !!

Vous lui proposez des créneaux de 3 heures une fois par semaine, ce sera bien suffisant pour qu'on ne vous reproche rien !

S'il veut plus, il fait une requête .

Requête qui décidera aussi d'une pension alimentaire puisqu'il n'aura pas QUE des droits mais des devoirs .
Devoirs que vous pouvez lui rappeler dès maintenant!

Personnellement je vous conseille de voir un avocat et de faire une procédure jaf .

Cela vous permettra de vous protéger de demandes abusives comme le fait de devoir héberger votre ex tous les week ends .

Il n'a pas à dormir chez vous !!!

Il veut voir son enfant : il assume avec les déplacements qui vont avec, avec le fait de réserver une chambre d'hôtel .
Vous n'êtes pas l'armée du salut !!
Et vous faites les propositions qui vous arrangent !!

Par Isadore

Le papa habitant à 1h00 de route de chez moi, il ne veut pas s'embêter à venir en semaine et faire l'aller-retour le soir.
Peu importe, ce qui compte est de proposer. S'il ne veut pas "s'embêter" à faire la route pour voir son bébé (certes, c'est un peu loin, mais ce n'est que pour quelques mois le temps que le bébé grandisse).

Je pensais donc à lui proposer les weekends des semaines paires mais si vous pensez que ça fait peu, je lui proposerai donc tous les weekends et expliquerai à mon enfant aîné de 8 ans que pour le moment, on ne peut plus rien faire.
Je vous le déconseille : s'il a reconnu l'enfant et saisit le JAF, il pourra tenter de faire pérenniser cet arrangement. Le juge tranchera dans l'intérêt du seul bébé, qui sera de voir son père au maximum. D'ailleurs matériellement cela n'empêche pas les sorties avec votre aîné : vous pourrez laisser le père faire sa visite chez vous et partir avec l'aîné. Il suffirait de trouver un système pour les clefs. Donc votre désir de faire des choses avec le week-end avec votre aîné ne vous bloque absolument pas. Mais je suppose que laisser cet homme seul chez vous deux matinées par semaine ne vous emballe pas.

Au vu du contexte que vous décrivez, je vous conseille de partir dès le début sur un système viable à long terme, jusqu'à ce que le bébé soit en âge d'aller dormir chez son père.

Il m'a dit qu'il fallait que je réfléchisse avant de garder le bébé car maintenant, je n'aurai plus de vie de famille le weekend car il compte bien s'imposer tous les weekend.
Charmant... Raison de plus d'être ferme dès le départ.

Proposez-lui deux à quatre heures tous les samedis matin, et le dimanche matin les semaines paires si vous soulez, plus un jour en semaine (un jour qui vous arrange et qui peut varier les semaines paires ou impaires). Je conseille le courrier recommandé pour avoir une trace des échanges :
[url=https://www.laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne]https://www.laposte.fr/lettre-recommandee-en-ligne[/url]

Mais vraiment n'acceptez pas de vous bloquer entièrement tous les week-ends.